



PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 19H30, le Comité syndical du syndicat TRI-ACTION s'est réuni publiquement dans les bureaux du Syndicat, ZI rue de Pierrelaye à Bessancourt, sous la présidence de Jean-Charles RAMBOUR, Le Président.

Date de convocation : **17/01/2024**

Membres en exercice **18**

Membres titulaires présents **14**

Membres suppléants présents **0**

Nombre de procurations **1**

Membres excusés **3**

PRESENTS : Jean-Charles RAMBOUR, Alexandre DOHY, Martine BERNARD, Monique BAQUIN, Estelle CABARET, Claude CAUET, Philippe ARES, Philippe BARAT, Régis BRASSEUR, Pascal DERCHE, Jean-Michel DETAVERNIER, Carole FAIDHERBE, Hubert MARCHAIS, Jean-Pierre OBERTI.

ABSENTS REPRESENTES :

PROCURATIONS : Patrick PLANCHE pouvoir à Régis BRASSEUR.

EXCUSES : Monsieur Florent BEAULIEU, Madame Isabelle CHOCHON-LAMBERT, Monsieur Jean-Christophe POULET.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Claude CAUET.

Le procès-verbal de la séance du 29/11/2023 a été approuvé.

N° 2024-01

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT A DEMANDER LE VERSEMENT ANTICIPE DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALPARISIS, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAUSSERON IMPRESSIONNISTES, ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES 3 FORETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-13, L.2332-2, L.5212-19, L.5212-20, L.5212-21, L.5711-1,

Vu la délibération n°2023-18 du Comité Syndical du 23 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n°2023-20 du Comité Syndical du 23 mars 2023 fixant notamment le montant des contributions budgétaires 2023 de la Communauté de Communes du Sausseron Impressionnistes, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts et de la Communauté d'Agglomération ValParisis,

Vu la délibération n°2015/06/06-ter du 25 juin 2015 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts de percevoir la TEOM en lieu et place du Syndicat mixte TRI-ACTION,

Considérant que les contributions budgétaires ont un caractère obligatoire pour les communes ou communautés adhérentes,

Considérant que les besoins mensuels de trésorerie du Syndicat ne permettent pas d'attendre le vote du Budget Primitif et la fixation du montant définitif des contributions de l'exercice 2024, qui doit intervenir au plus tard le 15 avril 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

Madame HUG : Les contributions budgétaires aux communautés d'agglomération et de communes sont demandées mensuellement selon le montant global voté chaque année. Le budget 2024 n'étant pas encore voté, nous demandons le versement à hauteur des contributions votées en 2023. Une régularisation sera faite sur les mois suivants le vote du budget.

LE COMITE SYNDICAL

Article 1er : le Syndicat TRI-ACTION est autorisé à demander le versement anticipé des contributions budgétaires de la Communauté d'Agglomération ValParis, de la Communauté de Communes du Sausseron Impressionnistes et, de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts pour la période de janvier à mars 2024 inclus.

Article 2 : En attendant de connaître le montant définitif des contributions 2024, issu du vote du Budget Primitif, l'émission des titres mensuels se fera sur la base des mêmes montants que ceux demandés au titre des contributions de l'exercice 2023.

	Communes	Montant contribution budgétaire 2023
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	Auvers-sur-Oise	854 256 €
	TOTAL	854 256 €
Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts	Méry-sur-Oise	1 053 194 €
	TOTAL	1 053 194 €
Communauté d'Agglomération Val Paris	Beauchamp	1 126 863 €
	Bessancourt	1 010 902 €
	Frépillon	396 035 €
	Herblay-sur-Seine	3 475 189 €
	Pierrelaye	1 122 200 €
	Saint-Leu-la-Forêt	1 732 235 €
	Taverny	2 809 177 €
	TOTAL	11 672 601 €
TOTAL	13 580 051 €	

Article 3 : Une régularisation sera effectuée sur le mois d'avril 2024, le montant définitif des contributions étant alors connu.

EXECUTION BUDGET 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612 – 1,

Considérant que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

Madame HUG : Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du Budget Primitif de l'année 2024,

Affectation des crédits	Montant
20 – Immobilisations incorporelles	3 564,00 €
21 – Immobilisations corporelles	301913,68 €

Les montants correspondent au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DIT que les montants correspondants seront inscrits au Budget de l'exercice,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 21 : Autres immobilisations corporelles.

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, 5^{ème} partie,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération du Comité Syndical n° 2023-37 du 5 juillet 2023 adoptant la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT que ce nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), avant le vote de la première délibération budgétaire,

CONSIDÉRANT que le RBF a pour vocation à regrouper dans un document unique les règles fondamentales appliquées par l'exécutif de la collectivité en matière de gestion budgétaire et comptable,

Entendu l'exposé de Monsieur RAMBOUR, Le Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **le Comité adopte à l'unanimité cette délibération.**

Madame HUG : Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), avant le vote de la première délibération budgétaire. Le RBF a pour vocation à regrouper dans un document unique les règles fondamentales appliquées par l'exécutif de la collectivité en matière de gestion budgétaire et comptable.

Il récapitule :

- *Les différents documents budgétaires règlementaires (DOB, BP, BS, CA, CG,...), leur présentation, les modalités de vote et leur transmission en préfecture*
- *Les virements de crédits, les autorisations de crédits anticipés, les dépenses imprévues, les provisions, les amortissements*
- *L'exécution budgétaire*
- *La clôture de l'exercice : les restes à réalisés et les rattachements, l'affectation du résultat*
- *La gestion de la pluri annualité*
- *Les subventions*
- *Les créances irrécouvrables*
- *La tarification (RS et régies de recettes)*
- *La gestion de la dette*

LE COMITE SYNDICAL

DÉCIDE :

Article 1: Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat Emeraude, tel qu'annexé à la présente délibération, est adopté

Article 2: Ce règlement est valable pour la durée de la mandature, mais pourra toutefois être révisé par délibération du Comité Syndical.

Questions diverses :

Monsieur le Président : Dans les questions diverses nous allons commencer par la restitution de la Commission communication et la restitution de nos décisions du Bureau. Parce que dans les questions diverses arrivent automatiquement toutes les bévues que l'on a pu avoir ces derniers temps, et notamment la défaillance d'un de nos fournisseurs dans la distribution d'un calendrier de collecte sur lequel on avait posé l'intégralité de notre impact de fin d'année. Alors on a un tri actu en pdf qui est très peu imprimé pour expliquer certaines

choses mais l'essentiel était sur le calendrier de collecte (pour expliquer qu'il fallait commander son bac, que le biodéchet n'est pas ce que raconte la télé...). Donc il y a 2 villes Frépillon sur lequel on a eu aussi un incident de date de collecte alors que le plan de collecte du Syndicat n'avait pas bougé, et la 2e chose on avait eu un problème et on s'en excuse auprès de Méry-sur-Oise. Donc là on a un vrai problème, il va falloir qu'on arrive à trouver une solution pour que les gens puissent accéder à l'information, le sondage que vous avez dû recevoir (Alors ce matin, je ne sais pas à combien on était mais en fin de semaine dernière on était à plus de 2 000 réclamations. Les gens ont pris le soin de répondre au sondage ce qui veut dire qu'il y a un réel problème (le sondage était assez restrictif 7 000 adresses de mémoire).

Bac à déchets verts : point info

Monsieur MALLARD : Nous avons fait le point sur les Bac à déchets verts, nous avons envoyé des Kit de communication en date du 1/12/2023 aux services communication des communes, comprenant un communiqué prêt à diffuser sur tous vos vecteurs de communication (internet, bulletins municipaux...), flyer, bandeau web, bandeau réseaux sociaux, publication réseaux sociaux, Création d'un bordereau de commande (version papier) mis à disposition des habitant sans accès à internet à l'accueil des mairies et du syndicat. (C'est vraiment à titre dérogatoire). Il est également possible que les services à l'accueil fassent la demande par internet pour l'utilisateur en difficulté.

Monsieur le Président : Ce n'est pas une obligation mais plutôt une demande d'aide. Je rappelle que même s'il n'y a pas de filtre à la commande de bac via le formulaire internet, il y en aura au Syndicat.

Un délégué dit avoir fait la demande pour une famille n'ayant pas internet via le formulaire i mais n'a pas reçu la validation de sa demande.

Monsieur MALLARD : avez renseigné un mail ?

Le délégué que le mail renseigné est un mail qui n'a jamais servi.

Monsieur MALLARD : précise que le retour se fait par mail mais que sinon ils seront contactés lors de la livraison.

Plan de relance consignes de tri :

Monsieur MALLARD : Cette année nous avons plafonné sur la collecte des emballages, la baisse des tonnages est sur tous les flux, la baisse est de 3 ou 4 % de déchets ménagers et on a stabilisé le tonnage emballage. (On pense que c'est dû à l'inflation, les gens consomment moins...). Ça se ressent sur les tonnages de déchets ménagers de façon importante, sur les emballages, on pensait avoir une progression de 200 tonnes on est à 6 200 tonnes, et on a stabilisé. On prévoit un plan de relance pour collecter plus mais aussi pour collecter mieux parce que le second problème des collectes des emballages ce sont les refus de tri qui coûtent cher. Le taux de refus de tri commence à baisser doucement car la moyenne se fait sur les 40 dernières caractérisations en moyenne glissante. En tous cas, ça commence à baisser et cela se traduira dans les chiffres à venir au fur et à mesure. Il faut donc recommuniquer (nous avons bien communiqué il y a 2 ans, en 2022) et cette année nous avons décidé de relancer cette communication à travers des vecteurs que nous utilisons habituellement :

1. Campagne numérique :

Formats : photo, illustration, vidéo. Le but est de privilégier des formats vidéo

Objectif : augmenter le nombre de likes par publication + nombre de partages. Utiliser les boosters de publications. Réseaux sociaux visés : Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn + Newsletter (abonnements à la newsletter à élargir avec des coches à chaque consultation des administrés), Jeu concours avec 3 kits « zéro déchet » à gagner (sac de tri, gourde, pailles, sac pour vrac, cotons réutilisables, éponge réutilisable, bee wrap, savons solides...)

- Budget prévisionnel : 100 euros pour 3 kits environ
- Nombre de participants escomptés : 250 à 300
- Pas de dépôt chez un huissier obligatoire

2. Campagne d'affichage dans l'espace public

- Affiches A3 à distribuer en mairies / Budget : 200 euros pour 400 affiches
- Affichage sur les abribus / Budget : 500 euros pour 16 affiches
- 1 Bâche à l'entrée de la déchèterie
- Panneaux électroniques des communes

3. Communication écrite

- Articles à relayer auprès des services comm des villes pour publication dans les bulletins municipaux
- Communiqué de presse
- Tri Actu

Monsieur le Président : la commission dans sa grande sagesse a décidé de quadrupler le montant du budget alloué à l'opération. Nous avons demandé à ce que l'on fasse une demande auprès de l'agglomération du Parisis des affichages en « cul de bus ».

Monsieur MALLARD : On a aussi évoqué des actions qui pourrait également être mené sur les marchés :

4. Actions sur le terrain

- Présence sur les marchés avec un stand d'information et de démonstration (Etudiants ? Lions club) Présence sur les marchés avec des fréquences à adapter selon l'importance des marchés.
- Prévoir acquisition de matériel (barnums, tables pliantes...)
- Distribution d'un « kit de tri » aux visiteurs (marchés) : sac de tri+ Mémo tri
- Coût du kit : 1,83 euros

5. Formation permanente des ripeurs : effectuée par l'ambassadeur de SEPUR

6. Indicateurs de suivi et évaluation de l'impact de la campagne (tonnages, taux de refus, suivis de collecte et caractérisations).

Diffusion de la visite virtuelle :

- Mise en ligne de la visite virtuelle sur le site internet
- Transmission aux écoles
- Utilisation pendant les animations scolaires (sélection des passages clés)
- Utilisation pendant les évènements avec casques virtuels

Appels à témoignages compostage :

But : donner confiance aux administrés en leur prouvant que le compostage est facile et sans risques.

- Contact d'administrés pratiquant le compostage en individuel ou en collectif
- Réalisation d'interview sous forme de reportage photo et/ou vidéo
- Diffusion sur le site internet/RS/magazine (y compris bulletins municipaux suivant la ville des administrés interviewés).

Biodéchets : à la rencontre des habitants :

1. Compostage

Marchés (pour expliquer nos choix aux habitants et les rassurer, présenter les différents modèles de composteurs) : lien ponctuel avec le stand ECT / présence d'un agent Tri Action

2. Biodéchets

Réunions publiques qui réuniraient les villes 3 par 3

- Bessancourt/ Taverny/ Saint-Leu
- Herblay/ Beauchamp/ Pierrelaye
- Auvers/ Mery/ Frépillon

Monsieur le Président : C'est une proposition car nous n'avons pas encore l'accord de tout le monde pour le moment.

Monsieur MALLARD : Nous allons également proposer un Webinaire informatif à l'intention des bailleurs et responsables de copropriétés, (webinaire pouvant être étendu à destination des habitants).

Monsieur le Président : Qui a remonté l'information chez les bailleurs ?

Madame FAIDHERBE : Monsieur MALLARD nos services vous ont remonté l'information ? Je les ai relancés 3 fois.

Monsieur MALLARD : Non.

Monsieur le Président : cela devient angoissant

Monsieur BARDAILLE : Seule la commune de Méry-sur-Oise a répondu.

Monsieur le Président : la demande a été faite au comité technique depuis septembre., et va être refaite le 29 janvier (la demande est toujours faite quelques jours après notre comité syndical). 5 mois pour réagir cela commence à faire long. Parce que derrière il va falloir que l'on fasse les webinaires et on convoque qui au webinaire ?

Madame FAIDHERBE : Dans ce cas-là mettez - nous en copie des mails lorsque vous n'arrivez pas à obtenir de réponses.

Monsieur le Président : Si on n'a pas le diagnostic, on ne peut pas prendre de décisions.

Monsieur MALLARD : Evènementiel : nouvelles propositions : En + des 3 R (évènement pérenne et attendu des habitants). Bilan 2023 : Fréquentation stable mais + de familles avec enfants se sont déplacées

- Nouvel évènement autour de la réduction des déchets au printemps ? (Journée du réemploi par exemple en avril, journée mondiale de l'environnement en juin)
- Proposition « d'éco-ateliers » :
 - Création couture (lingettes) pour redynamiser l'action autour des textiles,
 - Création produits ménagers/beauté maison,
 - Ateliers compost + troc aux plantes
 - Jardinage au naturel

Objectif : créer un nouveau rdv printanier et complémentaire

Monsieur le Président : La commission dans sa grande sagesse, a décidé que l'on ne touchait pas au 3R (c'est un rdv qui nous amène du flux dans la déchetterie) et ça nous amènera aussi à la possibilité d'offrir plus de service en matière de compost par exemple. Par contre on fait un évènement au printemps pour occuper le terrain (avec un temps plus clément).

Madame FAIDHERBE : ça serait bien si on pouvait avoir les dates de ces évènements à l'avance.

Monsieur MALLARD :

1- Distribution des bacs à déchets verts :

Chaque semaine les équipes du syndicat réalisent une extraction des demandes sur Excel et « nettoie le fichier » : les doublons sont retirés et un fichier des demandes nécessitant un arbitrage est constitué. Au 14 janvier nous avons reçu 12 661 commandes. Après traitement, 10 661 commandes ont été retenues. A date 12 889 demandes sont recensées et en cours de traitement.

Organisation et procédure de distribution : La réunion de lancement/préparatoire

Une réunion de lancement du projet est organisée au préalable du déploiement de la mission. Elle est réalisée en présence des responsables commercial et opérationnel. Les enjeux de cette première étape sont les suivants :

- présenter le chargé de mission,
- recueillir les éléments préalables : cartes, plans, listes, base de données
- élaborer conjointement le planning complet des prestations, confirmer nos engagements.
- rédaction d'un compte-rendu de formalisation est remis. Il sert de feuille de route commune.

Préparer les secteurs de distribution

Avec votre collaboration nous établissons vos « essentiels », vos priorisations.

Préparer la logistique

Préparer la commande de bacs nécessaires, Confirmation des accusé réception, délais et qté

Vérification des outils informatiques embarqués nécessaires, Préparer les hommes Les recruter : Au cours de cette étape, nous privilégions des personnes de la région ou déjà formés à nos process et nos services. Organisation et procédure de distribution :

Moyen Humain et Véhicule :

Un chargé régional des prestations (AMGHAR Smain), Un Superviseur d'exploitation (DARMON Cedric), Un chef d'équipe (LACHACHE Youssef) , 5 VL 20M3 , 5 Chauffeurs , 5 Livreurs, 2 Manutentionnaires.

Horaires de travail : Début de la mission : du Lundi 19 Février 2024 au Vendredi 29 Mars 2024

Lieu de la Mission : 8 Rue de la Garenne Saint Ouen L'aumône Horaires de Travail : 06h30 à 14h30 avec une Heure de Pause

Organisation et procédure de distribution : Le découpage du plan en secteurs :

- Un découpage de la ville est réalisé en secteurs géographiques.
- Chaque secteur est ensuite découpé en circuits (une ou plusieurs rues).
- Chaque enquêteur/livreur se voit attribué un circuit de livraison
- Savoir lire un plan est obligatoire

Missions du livreur:

- Monter le bac complètement.
- Relever le numéro de cuve : numéro en chiffres blancs, à l'arrière du bac.
- Faire ensuite une photo du bac devant le numéro de rue. Au moindre doute ou hésitation, appeler le chef d'équipe ou le responsable.

Les Cartons Rouges du contact riverain:

- Ne pas être présentable
- Ne pas honorer un rendez-vous avec un riverain sans le prévenir
- Contredire ou dénigrer l'entreprise, les collaborateurs, la collectivité ou la concurrence
- Être grossier, familier, montrer des signes d'énerverment face à un riverain
- Évoquer des sujets polémiques comme la politique ou la religion
- Fumer, mâcher du chewing-gum

- Utiliser son téléphone portable à titre personnel devant le riverain
- Ne pas regarder le riverain dans les yeux lorsqu'il nous parle
- Répondre à des questions du riverain sans être sûr de la réponse

Demandes soumises à arbitrage

Collectifs avec rez-de-jardin PàP ou BE, Lotissements de pavillons BE, Lotissements de pavillons collectés en regroupement, Petits rez-de-jardin, Jardins familiaux.

Evaluation de la dotation en fonction du nombre de sacs/an fourni, Identifier le contact sur place/point de livraison, Validation du syndic de copro ou du bailleur avant livraison.

2-Etat d'avancement du déploiement du dispositif de gestion des biodéchets :

Compostage individuel

Commandes de composteurs : un impact important de la communication

Au 02 janvier 2024, 396 composteurs en enregistrés en attente de livraison – 213 demandes à instruire, (360 composteurs commandés en attente de livraison.

Compostage partagé

Recrutement en cours d'un maitre composteur

Candidature pour le prochain appel à projet participatif de la région : équipement d'un broyeur itinérant afin d'approvisionner les sites de compostage en structurant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président a levé la séance.

Signature de l'Autorité territoriale,
Monsieur Jean-Charles RAMBOUR, le Président du syndicat Tri-Action



Signature du secrétaire de séance,
Monsieur Claude CAUET



